

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Le Directeur Général

Affaire suivie par : Cellule régionale d'appui
et de pilotage sanitaire (CRAPS)
Tél. : 05 57 01 44 91
Mèl. : ars33-crise@ars.sante.fr

à

Mesdames et Messieurs
Les Présidents du Conseil de la Vie Sociale
Les résidents d'EHPAD et USLD et leurs proches

Bordeaux, le **25 FEV. 2021**

Objet : Maintien des mesures de protection en EHPAD et USLD

Madame, Monsieur,

Depuis quelques jours, l'ARS est destinataire d'alertes et de questions sur le sujet de l'allègement des mesures, au regard du déploiement de la campagne de vaccination dans les établissements accueillant des personnes âgées.

En effet, certaines familles, dont les parents ont été vaccinés contre la COVID-19, ont exprimé le souhait d'assouplir les mesures de protection relatives aux visites et aux sorties dans les établissements.

La crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois continue d'être éprouvante pour chacun d'entre nous. La campagne de vaccination, entamée en ce début d'année, permettra, au terme de son déploiement, d'atteindre un niveau de protection de l'ensemble de la population et de réduire progressivement le risque de propagation du virus.

Au 19 février 2021¹, dans les EHPAD et USLD de Nouvelle-Aquitaine, 59 512 résidents avaient reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19, soit **81,7% des résidents**. 33 141 résidents avaient reçu les deux doses de vaccin, ce qui correspond à 45,5% des résidents.

Ces données sont encourageantes et les chiffres **sur la** couverture vaccinale vont rapidement progresser dans les semaines à venir.

Cependant, dans le même temps, la circulation du virus continue de progresser en Nouvelle-Aquitaine, avec un nombre de clusters important (252 clusters enregistrés, dont 85 en EHPAD) et un taux d'incidence qui reste élevé (94,3 pour 100 000 habitants chez les 65 ans et plus).

Compte tenu de ces éléments et bien que je comprenne vos légitimes demandes d'allègement des consignes, notamment dans le cadre des visites et des sorties, suite à l'administration des doses de vaccin, **le maintien des mesures renforcées de protection contre la propagation du virus est plus que nécessaire.**

¹ Données Vaccin COVID CNAM – Exploitation Santé Publique France

En effet, il est indispensable de rester vigilant, car cette vaccination protège efficacement contre le risque individuel de développer des formes sévères de la maladie, mais il n'existe pas de données à ce jour, concernant son impact sur le risque de transmission du virus.

La vaccination constitue un élément dans la stratégie de lutte contre la COVID-19, mais ne permet pas, à elle seule, de casser la chaîne de transmission du virus.

Dans le contexte actuel de forte circulation du virus et de diffusion des formes variantes, et malgré l'augmentation de la couverture vaccinale, les consignes à destination des EHPAD et USLD en date du 24 janvier restent en vigueur et j'ai demandé aux responsables d'établissements de maintenir notamment les mesures de protection suivantes :

- Les gestes barrières doivent être strictement appliqués : distanciation physique ; port de masques à usage médical pour tous les professionnels, résidents et visiteurs ;
- Les visites extérieures sont encadrées sans changement ;
- Les sorties dans les familles et pour des activités extérieures sont suspendues dans tous les établissements jusqu'à nouvel ordre ;
- Les visites extérieures sont suspendues dès lors qu'un cas COVID est détecté dans les 10 derniers jours ;
- Les visites des personnes extérieures, des professionnels de santé et des bénévoles ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours ou ayant eu un contact à risque avec une personne ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours sont suspendues.

En revanche, des dérogations individuelles exceptionnelles doivent toujours être maintenues, notamment pour les résidents en fin de vie ou présentant des troubles psycho-gériatriques.

Je vous remercie pour votre compréhension et grâce à notre mobilisation, nous parviendrons à sortir de cette crise.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération.

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,


Benoît ELLEBOODE